

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 528-2019

Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière/directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 528-2019 décrétant une dépense de 1 652 845 \$ et un emprunt d'un montant de 865 920 \$ pour les travaux de remplacement du système d'adoucisseurs d'eau potable.

Que ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 avril 2019;

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières;

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 18^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2019.

Nicole Renaud

Secrétaire-trésorière / directrice générale par intérim